



CLUB VAUXOIS SPORTS et LOISIRS

Association loi 1901 sous le n°41020389700013 - NAF n°926 C

Siège social – 4, Avenue du Parc des Sports - 17640 VAUX-SUR-MER

Protocole pour la reprise de l'activité sportive « musculation » au sein du CVSL en période de covid-19

« Au CVSL je me protège et je protège les autres »

Le mot du Président du CVSL

Ce document est établi en l'état actuel de nos connaissances sanitaires et décisions gouvernementales. Il sera réévalué voire réadapté selon l'évolution de la situation sanitaire et de la réglementation imposée.

Chaque adhérent du CVSL s'engage à prendre connaissance de ce protocole lors de son inscription. Celui-ci est disponible sur la page d'inscription du site www.associationcvsl.com

Son inscription définitive vaudra acceptation des règles d'usages stipulées dans ce document.

La salle de musculation étant en libre accès, nous comptons sur votre strict respect de ce protocole qui vous permettra de pratiquer votre sport dans les meilleures conditions sanitaires.

Pour conserver les avantages de la vie en collectivité, soyons tous respectueux des gestes barrières élémentaires.

Tout manquement constaté pourra être sanctionné par l'exclusion immédiate de l'adhérent.

Frédéric MASSET
Président du CVSL

Mon activité « Musculation » au sein du CVSL se pratique :

Dans la salle du CVSL située à l'étage du gymnase de Vaux sur mer.

Afin de garantir une distanciation de 2 m entre les pratiquants, nous avons condamné l'accès à certains appareils. Ainsi sur les 17 appareils disposés dans cette salle, seuls 10 sont autorisés. Le nombre de personnes présentes simultanément en sera tout autant limité.

Le libre accès à cette salle de musculation vous imposera de veiller personnellement au strict respect des mesures barrières et de distanciations pour garantir votre sécurité et celle des autres.

- ➔ Les vestiaires sont autorisés uniquement pour le remplacement des chaussures avec port du masque et distanciation d'un mètre (**pas de douche**)
- ➔ Changement de chaussures obligatoire avant d'entrer dans la salle
- ➔ L'accès aux toilettes est possible : une seule personne et utilisation du désinfectant

A mon arrivée à l'entrée du gymnase (porte d'entrée du bâtiment) :



Je porte le masque obligatoire dans les lieux publics clos.

Je le conserve jusqu'à mon positionnement sur un des appareils disponibles.



Je suis déjà en tenue de sport adaptée. Les vestiaires sont accessibles sous condition de port d'un masque ET de maintenir une distanciation d'un mètre pour effectuer le changement de chaussures. Déposer son manteau et autres accessoires dans les vestiaires est interdit.

Je conserve mes effets (serviette, chaussures, boisson ...) dans un sac qui devra rester à distance suffisante des autres sacs pendant la durée de mon activité.

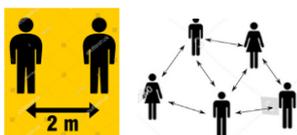


J'utilise la **solution hydro-alcoolique, mise à ma disposition**, au niveau de l'accès à la salle de musculation pour me désinfecter les mains avant de toucher la poignée de la porte.



Dès l'entrée dans la salle, et dans la mesure du possible,

J'entrouvre les fenêtres pour assurer un bon renouvellement de l'air.



Dans la salle, je me positionne sur un appareil, et seulement à partir de cette position je peux ôter mon masque. **Les appareils disponibles** sont disposés de manière à **respecter une distanciation de 2 mètres**.

Lors de mes déplacements entre les appareils, **je porte le masque si la distance minimale d'un mètre avec une autre personne n'est pas certaine**.



Avant et après chaque utilisation d'un appareil de musculation, j'utilise le produit désinfectant mis à ma disposition, que je vaporise sur toutes les parties susceptibles d'être souillées.



A la **fin de la séance**, **je remets mon masque** pour sortir de la salle.

Toutes ces règles sont contraignantes, mais leur respect nous permet de rouvrir cette salle associative, en vous préservant du risque Covid-19.